

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 2016****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 9 décembre 2016*

Aujourd'hui, à seize heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 87 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics
(titre modifié)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.